

COMPTE-RENDU DE REUNION

COMITÉ DE PILOTAGE

Site Natura 2000 - FR9400594

Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto

9 octobre 2020, Mairie de Propriano

PRESENTS

La feuille de présence est annexée au présent compte-rendu.

Le comité de pilotage est présidé par M. Arnaud GILLET, sous-préfet de l'arrondissement de Sartène.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- Bilan des actions réalisées sur le site depuis 2016
- Perspectives pour la nouvelle période d'animation
- Renouvellement du portage du site et de son animation pour les 3 ans à venir
- Questions diverses

Préambule :

Ouverture de la séance par *M. Gillet*, qui remercie l'ensemble des participants à cette réunion. Il ouvre un tour de table qui permet à chaque participant de se présenter.

M. Berges, chargé de l'animation du site Natura 2000, se présente et rappelle l'objet de la réunion et l'ordre du jour.

Présentation :

M. Berges rappelle le contexte du site Natura 2000, et remercie Mme *DANIEL* son ancienne collègue pour son précieux travail d'animatrice Natura 2000.

1-Bilan des actions réalisées depuis 2016 :

La liste des actions réalisées est disponible sur le document joint à ce compte-rendu (diaporama de présentation de la réunion). En complément, sont indiquées ci-dessous les observations des membres du comité de pilotage pour les actions suivantes :

Mesure B2.2-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Capu Laurosù

M. Muracciole : précise que c'est avant tout une opération de restauration écologique et paysagère. Pour rappel c'est une opération cofinancée par le Feader, sur une mesure dédiée à Natura 2000, c'est une des plus importantes opérations financières qui a été faite sur cette mesure. La CdC assure l'entretien du site (gardes des espaces littoraux), un contrôle est fait pour la reprise des griffes de sorcières.

Le CDL rappelle que cette opération a pu être réalisée grâce au soutien et à la forte mobilisation de la commune de Propriano, qui s'est fortement impliquée pour l'acquisition des terrains de Capu Laurosù auprès de la commune de Santa-Maria-Figaniella.

M. Bartoli précise que c'est la CDC qui réalise les travaux d'aménagement de la route, mais que ce projet à l'origine a été porté par le département 2A, le projet datant de 2003. Il ajoute que ce n'est pas « l'autoroute de Capu Laurosù », cette route est nécessaire. C'est un projet commun CDL et CDC.

Mesure B2.3-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Capicciolu

La DREAL intervient pour rappeler l'historique des aménagements, qui aujourd'hui sont vétustes, voire dangereux et qu'il convient de réfléchir au devenir du site et au renouvellement des aménagements.

M. Fleuriau complète : les aménagements sont en très mauvais état. En 2019 de petits entretiens temporaires ont été réalisés. Aujourd'hui il est urgent d'agir, leur état ne permet pas d'être favorable à la Buglosse crépue, ni même à la préservation des dunes.

→ **Nécessité de réunir un GT spécifique pour la suite et en lien avec le Copil PNA *Anchusa* et une visite de terrain est à prévoir.**

M. Torre rappelle les principes généraux de la politique N2000 : en France, N2000, c'est avant tout un dispositif contractuel : préserver les habitats et les espèces par la passation de contrats. L'État français a des obligations de conservation et de préservation des habitats et des espèces vis à vis de l'Europe. Ces obligations doivent être prises en considération par la structure porteuse et la structure animatrice du site par principe de subsidiarité. En complément, N2000, c'est aussi un volet réglementaire : le dispositif EIN (évaluation des incidences) et les APPB (arrêtés de protection de biotope) et plus récemment les APPHN (arrêtés de protection des habitats naturels).

Mesure B2.4-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Cala Pisconà

Mme Vincenti : Il convient de réfléchir à la pertinence du périmètre du projet d'APPB, cela sera également évoqué au Copil PNA dans l'après-midi.

M. Fleuriau complète et présente les aménagements qui ont pour principal objectif d'inciter le passage des piétons par le bas de la plage, sur le sable nu, pour permettre aux stations de s'étendre et à la dune de cicatiser.

Mesure B3.1-Régulation de la population de Tortue de Floride

L'opération Trachémys serait à poursuivre dans le cadre du renouvellement de l'animation.

Mesure B3.3-Compléter les connaissances sur l'écologie de la Cistude d'Europe

Plusieurs suivis ont été menés, avec des analyses statistiques à l'époque, mais les méthodes ont beaucoup évolué. L'objectif est de reprendre le jeu de données et avec de nouvelles méthodes.

Mesure B4.1- Caractérisation des zones humides de l'embouchure du Rizzanese

La Communauté de Communes Sartenais Valinco Taravo (CCSVT) indique qu'elle va engager des travaux de traitement des atterrissements sur le Rizzanese, au niveau du Pont de Arena Bianca. La CCSVT va prendre contact avec le CEN Corse pour tous les travaux sur le Rizzanese pour ses actions GEMAPI.

M. Torre : l'impact de ce travaux sur le milieu a- il fait l'objet d'une évaluation ?

La CCSVT répond en avoir informé la DDTM (service police de l'eau) et réalisé les demandes d'autorisation nécessaires.

Mesure B5.1-Extension du périmètre Natura 2000 à l'ensemble de la plaine de Tavoria

➔ Il est proposé la Création d'un GT spécifique pour cette action.

M. Bartoli propose d'inviter la DGAC à ce GT.

Mme Vincenti rappelle que l'arrêté de dérogation pour destruction d'espèces protégées pris pour l'extension de la ZAE de Travalettu prévoit en mesure compensatoire : l'extension du périmètre N2000 et aussi la prise d'un APPB. Le bureau d'études qui a réalisé le dossier de demande de dérogation sera également convié au groupe de travail sur l'extension du périmètre.

Mesure B8.1-Contribution à l'étude sur la biologie et l'écologie de la buglosse crépue

Romain Fleuriau et *Carole Piazza* rappellent le protocole spécifique mis en œuvre sur Capu Laurosù pour suivre l'effet des aménagements sur la buglosse crépue.

2- Perspectives pour la nouvelle période d'animation

M. Berges présente les propositions de poursuite du programme d'animation pour les années à venir (se reporter au diaporama de présentation).

Les actions à poursuivre sont validées par les membres du comité de pilotage et **2 groupes de travail, l'un pour l'extension du périmètre du site N2000 et l'autre pour le site de Capicciolu** (devenir des aménagements) seront constitués : la DREAL va soumettre aux membres des 2 Groupes de travail des dates de réunion.

Mme Vincenti ajoute que le DOCOB date de 2013, plusieurs actions ont été réalisées pendant cette phase d'animation. il conviendra dans le cadre de la nouvelle période d'animation de réfléchir à l'actualisation certaines fiches actions. De nouvelles fiches actions seront également à définir.

M. Bartoli rappelle qu'il est important que le CDL puisse poursuivre sa politique d'acquisition de toutes les parcelles situées sur la rive gauche du Rizzanes , pour avoir une continuité des terrains (entre la RD 121 et la plage) qui sont déjà sous maîtrise foncière. Ces parcelles appartiennent actuellement à la commune de Campomoro, et à la SCI Tavarìa.

La commune de Propriano soutiendra le CDL, pour l'acquisition également du site du Robinson. Il précise que la commune souhaite y installer un centre de secours SNSM et avoir également un espace qui serait dédié au CDL et au site N2000.

M. Muracciole précise que l'expropriation des terrains est en cours, car la procédure de cession amiable n'a pas pu aboutir. Le CDL a demandé au CEN de réaliser la notice de justification de l'acquisition et la procédure devrait être lancée en 2021.

Parallèlement, la procédure d'affectation du DPM au CDL sur Capu Laurosu et sur Baracci est en cours et devrait être prochainement effective. Le CDL envisage également de demander l'affectation du DPM sur Portigliolo.

L'an passé, le CDL a mené un travail avec la commune de Propriano sur la problématique du nettoyage des plages, afin d'essayer de réduire l'impact du nettoyage sur les habitats naturels.

M. Bartoli précise que concernant les problèmes dus au passage des chevaux sur la plage, une réflexion serait à mener avec le propriétaire du centre équestre, les écuries sont sur des propriétés de la commune de Fozzano.

La DREAL relève le bilan positif de l'animation, beaucoup de choses ont été faites. Dans le cadre de la poursuite de l'animation, il conviendra de développer les actions qui permettent une prise en compte de la gestion à long terme et de mobiliser les contrats N2000, notamment avec les agriculteurs.

M. Torre rappelle que les contrats N2000 n'ont pas été pris en compte dans le précédent PDRC, il est donc nécessaire que la CdC puisse prévoir des mesures relatives aux contrats dédiés à Natura 2000 dans le cadre de la prochaine programmation. Les contrats N2000 sont des outils financiers importants pour les acteurs économiques du site.

3-Renouvellement du portage du site et de son animation pour les 3 ans à venir

Mme Vincenti rappelle le dispositif réglementaire prévu par Natura 2000 : portage par une collectivité et à défaut par l'État si aucune collectivité ne souhaite assurer le portage.

M. Bartoli indique que la mairie de Propriano ne souhaite pas prendre le portage du site, la commune n'ayant pas les moyens techniques et humains pour le faire et préfère que l'Etat garde la main. Il souligne la bonne qualité du travail réalisé.

M. Di Rosa précise qu'il n'a pas eu mandat de la part de la CdC, mais confirme que la CdC est favorable à ce que le CEN poursuive sa mission d'animateur du site .

M. le Sous-préfet propose de donner un délai supplémentaire pour que la CdC se positionne sur le portage du site. Il est convenu que la CdC communiquera prochainement à la DREAL sa décision sur la présidence et le portage du site.

4- Questions diverses :

M. Feral indique que concernant le centre équestre, il y a également des problèmes rencontrés sur le site du Taravo, mais sur Portigliolo, la pratique équestre est différente et beaucoup plus agressive pour les milieux.

M. Arneaud fait part du problème d'un des accès du côté de Portigliolo, il conviendrait d'installer une barrière car il a été constaté le passage de quads. Il faudrait reprendre des contacts avec le propriétaire du camping, M. Colonna, qui n'a pas pu être présent ce jour au Copil et qui demande à en être excusé.

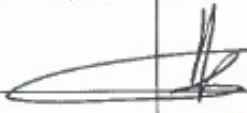
La DREAL précise que le financement de la barrière pourrait être pris en charge sur les crédits du FEADER. Le propriétaire foncier peut en faire la demande auprès du service instructeur de la Collectivité de Corse (Mme Marie-France Cervi).

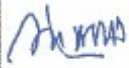
La réunion se termine à 12h et une visite du site de Capu Laurosù est ensuite prévue entre 12h et 14h, afin de présenter aux membres du Copil les aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral.

Annexe : Feuille de présence

**RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL
DU SITE NATURA 2000 FR9400594
«site à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese »**

Vendredi 9 octobre 2020 Mairie de Propriano

NOM PRENOM	ORGANISME QUALITE	COORDONNEES ADRESSE MAIL	SIGNATURE
SAVELLI Marie-Paule	CEN CORSE chargée d'études	mariepaule.savelli@cen-corse.org	
BERGES Julien	CEN CORSE chargé de mission	julien.berges@cen-corse.org	
FLEURIAU Romain	CEN CORSE Chargé d'étude	romain.fleuriu@cen-corse.org	
PÉRONI Xavier	OFB chef du service départemental de la Corse du Sud	xavier.peroni@ofb.gouv.fr	
FAUVELLE Emmanuelle	C.D.L chargée de mission	e.fauvelle@conservatoire-du-littoral.fr	
MURACCIOLE Michel	Département du littoral	m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr	
SORBA Laurent	OEC, chargé de mission Zones humides	laurent.sorba@oec.fr	
DIOSA Jean Michel	Collectivité de Corse Directeur Adjoint des Parcs Naturels	jean-michel.diosa@isula.corsica	
PEDINIELLI Anne-Laure	Collectivité de Corse Animatrice N2000	anne-laure.pedinielli@isula.corsica	
COLI Paul-Dominique	COC	paul-dominique.coli@isula.corsica	
Laurent ARNEAUD	Club de Voile Vela à Ventur	larneaud@club-internet.fr	

NOM PRENOM	ORGANISME QUALITE	COORDONNEES ADRESSE MAIL	SIGNATURE
Carole PIAZZA	CBNE-OEC	tpiazza@oec.fr	
Roussel Sylvain	Sainte Marie Figanielle 2eme Adjoint	Sylarose73@yahoo.fr	
BARTOLI Paul-Marie	Maire de Prokianou	paul-marie.bartoli@orange.fr	
Filoni Dominique	1er Adjoint du Maire	dume.filoni@gmail.com	
Camille FERRAT	DOTI 2A MPNG	camille.ferrat@car-n-du-nord-jour.fr	
Arnaud Gilet	SP de Saône	arnaud-gilet@car-n-du-nord-jour.fr	
ZOTHANION Perle	SBEP / DREAL	perle.zothanion@developpement-dual.fr	
TORRE Fabrice	SBEP / DREAL	fabrice.torre@developpement-dual-jour.fr	
VINCENY Virginie	SISEP / DBT		